

LES ENFANTS ET LEURS PARENTS DANS LA SÉPARATION CONJUGALE : L'IMPORTANCE DE LA RELATION COPARENTALE

Véronique Rouyer *et al.*

ERES | *Dialogue*

2013/4 - n° 202
pages 89 à 98

ISSN 0242-8962

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-dialogue-2013-4-page-89.htm>

Pour citer cet article :

Rouyer Véronique *et al.*, « Les enfants et leurs parents dans la séparation conjugale : l'importance de la relation coparentale »,
Dialogue, 2013/4 n° 202, p. 89-98. DOI : 10.3917/dia.202.0089

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les enfants et leurs parents dans la séparation conjugale : l'importance de la relation coparentale

VÉRONIQUE ROUYER
MARIE HUET-GUEYE
AMANDINE BAUDE

RÉSUMÉ

Cet article propose une réflexion sur le vécu et les besoins des enfants confrontés à la séparation ou au divorce de leurs parents. Les recherches rendent désormais compte de la nécessité d'adopter une approche contextuelle et dynamique pour l'étude de la séparation conjugale, définie en termes de transition, et de prendre en considération l'existence des facteurs de risque et de protection susceptibles d'expliquer la diversité des vécus et des formes d'adaptation propres aux enfants concernés par ces situations. Bien que récemment introduite en France dans les recherches menées en sciences humaines, la relation coparentale apparaît comme un facteur prépondérant qui, selon nous, devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des professionnels dans leur travail d'accompagnement auprès des familles.

MOTS-CLÉS

Relation coparentale, enfant, facteurs de risque et de protection, séparation.

Véronique Rouyer, maître de conférences en psychologie du développement, Laboratoire psychologie du développement et processus de socialisation, université de Toulouse 2 ; v.rouyer@univ-tlse2.fr

Marie-Huet-Gueye, maître de conférences en psychologie du développement, Laboratoire psychologie du développement et processus de socialisation, université de Toulouse 2 ; marie.huet@univ-tlse2.fr

Amandine Baude, docteur en psychologie, Laboratoire psychologie du développement et processus de socialisation, université de Toulouse 2 ; baude@univ-tlse2.fr

La séparation conjugale s'inscrit en France dans un nouveau contexte défini par les lois du 4 mars 2002 et du 26 mai 2004 qui mettent en avant une nouvelle culture de la séparation caractérisée par l'apaisement, le dialogue, le respect et une autorité parentale exercée conjointement par les parents au nom de l'intérêt de l'enfant (Brunetti-Pons, 2004 ; Juston, 2010). Pourtant, dans le quotidien des séparations, affects et enjeux identitaires sont fortement mobilisés et de nombreux changements et bouleversements s'actualisent tant au plan des identités qu'au plan de l'ensemble des relations familiales, du côté des adultes comme de celui de l'enfant, ou plutôt devrions-nous d'emblée dire « *des* enfants », puisque très souvent plusieurs enfants sont concernés dans une même famille. C'est à cette réalité complexe que les professionnels (magistrat, médiateur familial, éducateur, etc.) sont confrontés pour chaque couple qui se sépare.

De plus, si autrefois le divorce et la séparation conjugale étaient synonymes de dissolution de la famille, ils se rapportent désormais à la dissolution du couple et ne signifient plus nécessairement la fin des relations parents-enfants (Afonso, 2007) qu'il convient de préserver au nom de l'intérêt de ces derniers. Promue par la loi de mars 2002, la coparentalité s'impose explicitement comme une nouvelle norme juridique de la parentalité dans le contexte de la séparation conjugale et occupe ainsi une place grandissante dans le dispositif de soutien à la parentalité qui s'est progressivement développé autour de la notion d'intérêt de l'enfant (Neyrand, 2011). L'une des particularités de cette évolution tient en la conception même de l'intérêt de l'enfant : si, au cours des années 1950 à 1980, le maintien d'un lien unique fort avec un seul des parents (le plus souvent la mère) suffisait, à partir des années 1980 cette conception a évolué vers une idéologie du maintien du lien de l'enfant à ses deux parents (Batchy et Kinoo, 2004). Cependant, dans la réalité, de nombreux obstacles rendent difficiles l'exercice de la coparentalité et le maintien du lien entre l'enfant et chacun de ses parents (Gaudet, Devault et Bouchard, 2005 ; Régnier-Loilier, 2013).

Dans ce processus de séparation conjugale, qu'en est-il de la place de l'enfant, de son vécu et de ses besoins ? Comment vit-il la séparation conjugale et quels en sont les effets sur son développement psychologique, affectif et social ? Au-delà de la notion juridique d'intérêt de l'enfant, il s'agit dans ce temps particulier de transition, parfois très conflictuel, d'être attentif aux besoins de l'enfant, dont l'un est essentiel : celui qu'il éprouve de rester à sa place d'enfant et, de façon concomitante, d'avoir des « parents responsables en face de lui » (Juston, 2010, p. 95). Ce qui nous amène à la question de la coparentalité. L'objectif de cet article de réflexion est double : examiner tout d'abord la place et le vécu des enfants et des parents dans le processus de la séparation conjugale, de façon à pouvoir apprécier ensuite l'importance de la relation coparentale et la nécessité de l'intégrer davantage dans l'accompagnement des familles.

Conséquences de la séparation conjugale et développement de l'enfant

La littérature en psychologie est particulièrement prolixe sur les conséquences de la séparation conjugale sur l'enfant, qu'il s'agisse de travaux de recherche ou de publications de psychologues praticiens. Se détachant d'une conception pathologique du divorce, de plus en plus d'auteurs reconnaissent l'intérêt d'une approche développementale qui aborde la séparation conjugale comme un processus évolutif impliquant de multiples changements au cours du temps et qui permet d'en considérer les effets différenciés, à court, moyen et long termes et selon les enfants, en fonction notamment de leur âge et de l'histoire des relations familiales (Hetherington, Stanley-Hagan et Anderson, 1989).

Dépassant l'hypothèse de la « période critique », les auteurs avancent désormais que l'âge a une influence transversale et que l'enfant peut présenter des difficultés (ou troubles) différenciées selon l'étape de son développement ; en fonction de son âge au moment de la séparation conjugale, il ne disposera pas des mêmes habiletés cognitives, affectives et sociales pour s'adapter à la situation. Ainsi, les enfants les plus jeunes (âgés de moins de 6 ans) disposent de peu de ressources cognitives pour comprendre la séparation, ses motifs et les responsabilités de chacun dans celle-ci. Si « l'immaturation » cognitive des enfants de moins de 3 ans peut prévenir les sentiments de responsabilité et de culpabilité émergeant dans certains cas chez les enfants plus âgés, leur adaptation est en revanche largement influencée par la qualité des soins qui leur sont apportés, par la proximité des parents et leur sensibilité.

Les enfants de 3 ans, en raison d'une perception égocentrique du monde, pensent souvent être la cause de la séparation. La plupart de leurs réactions sont alors d'ordre psychosomatique (arrêt ou régression dans les acquisitions motrices ou scolaires, troubles du sommeil, etc.). Des manifestations d'anxiété, un besoin affectif plus important ou des troubles du comportement (par exemple en termes de contrôle de l'agressivité) peuvent aussi apparaître. Enfin, le refus de la réalité de la séparation est aussi présent, notamment sous la forme du fantasme de la réconciliation (Hetherington et coll., 1989 ; Whiteside et Becker, 2000).

Entre 6 et 12 ans, les enfants ont acquis des habiletés cognitives leur permettant de mieux se situer dans le temps et ont déjà intériorisé des représentations de leurs deux parents et développé avec chacun d'entre eux une relation particulière. Ils vont aussi avoir une meilleure compréhension de la séparation et de ses conséquences, mais des difficultés (dans les apprentissages scolaires notamment), des sentiments diversifiés (colère, agressivité, peur d'être abandonné) et des conflits de loyauté envers l'un ou l'autre parent peuvent se manifester. Toutefois, ces enfants peuvent développer des stratégies pour s'adapter à la nouvelle situation, comme la recherche de soutien dans leur réseau social.

S'il peut ressentir le même type de sentiments relatifs à la séparation (colère, tristesse, etc.), l'adolescent, lui, peut vraiment comprendre le processus de la séparation, ses causes et ses conséquences. Par ailleurs, son degré d'autonomie est moins mis à mal par la séparation étant donné qu'il se situe dans une phase de distanciation d'avec sa famille (Cloutier, Bissonnette, Ouellet-Laberge et Plourde, 2004). Cependant, de par l'histoire familiale parfois conflictuelle antérieurement à la séparation conjugale, l'adolescent peut manifester des difficultés au plan socioaffectif et dans ses apprentissages scolaires.

Au-delà de ces aspects liés à la période de développement de l'enfant, il est nécessaire de resituer la question de la séparation et de ses effets dans le cadre plus large du système familial, en tenant compte de l'histoire des relations familiales – les relations parents-enfant (par exemple en termes de relations d'attachement), les relations avec les membres de la fratrie et de la famille élargie (grands-parents, oncles, tantes, etc.). La dynamique de ces relations avant la rupture conjugale et le moment auquel survient celle-ci influencent la façon dont elles s'actualisent dans le contexte de la séparation et leur évolution. Mais force est de constater que la littérature prend peu en compte ces relations familiales, pourtant centrales pour l'enfant, insistant davantage d'une part sur les relations entre les parents et l'enfant – en pointant le rôle du conflit parental et, d'autre part, sur la place que l'enfant va prendre ou celle que vont lui faire prendre les parents en amont du processus de séparation conjugale.

Enfin, il faut souligner que dans la plupart des cas plusieurs enfants d'une même famille sont concernés ; de fait, il existe une grande diversité des réactions au sein de la fratrie en fonction de l'âge des enfants et de l'histoire des relations familiales (Hetherington et coll., 1989). Cependant, si l'étendue des difficultés est importante, la littérature permet de conclure qu'il n'y a pas de psychopathologie sévère pour la plupart des enfants concernés et que les réactions et difficultés repérées ne sont pas présentes chez tous (Cyr et Carobène, 2004), car de nombreux facteurs de risque et de protection interviennent.

Facteurs de risque et de protection au regard du développement et des besoins de l'enfant

La synthèse des données de la littérature de Cyr et Carobène (2004) distingue les facteurs liés aux caractéristiques personnelles de l'enfant et des parents, à la dynamique des relations familiales avant, pendant et après la séparation conjugale, et à l'environnement (conditions économiques, le stress entraîné par la séparation et le soutien social). Pour les caractéristiques personnelles, l'âge et le sexe de l'enfant sont importants à considérer, mais aussi son

adaptation psychologique avant la séparation ou encore son tempérament ; du côté des parents, leur personnalité et leur niveau de détresse psychologique constituent des facteurs clés, avec des effets différenciés pour les pères et pour les mères. Des relations parents-enfant de bonne qualité peuvent avoir un effet de protection pour ce dernier, de même que des pratiques éducatives parentales soutenantes et chaleureuses de la part des deux parents. À l'inverse, l'existence de conflit(s) entre les parents et leurs caractéristiques ressortent comme des facteurs de risque. Lorsque la séparation conjugale survient dans des familles marquées par d'importants conflits conjugaux, elle peut avoir des effets protecteurs pour l'enfant, si elle s'associe toutefois à une réduction des tensions et du stress liés au conflit conjugal. Au contraire, la persistance du conflit entre les parents après la séparation a des effets négatifs importants sur le développement de l'enfant et sur son adaptation. En effet, cette situation conflictuelle peut amener l'enfant à s'attribuer une part de responsabilité dans le conflit et à se sentir démuni face à une situation qu'il ne peut faire évoluer (Grych et Fincham, 1990) et, d'autre part, altérer son sentiment de sécurité émotionnelle (Cummings et Davies, 2002). Sur ce point, il est important de prendre en compte la façon dont l'enfant perçoit et signifie les conflits entre ses parents, la nature multidimensionnelle du conflit (fréquence, durée, contenu et modes de gestion et de résolution du conflit) et le contexte dans lequel il se déroule.

Le processus de séparation conjugale est complexe tant au niveau des nombreux remaniements intrapersonnels et interpersonnels qu'il mobilise que dans ses effets sur l'enfant et son développement et sur les parents. Les besoins de l'enfant relèvent de différents aspects : si certains concernent directement le processus de séparation conjugale, d'autres sont spécifiques aux relations de l'enfant avec ses parents ou encore à sa place au sein de la famille (Cloutier et coll., 2004). L'un des besoins essentiels de l'enfant est d'être « assuré de la sécurité affective de ses parents et d'être préservé dans une place et un rôle d'enfant clairement identifiés » (Van Kote, 2010, p. 110). Ce besoin peut être soutenu par la connaissance claire et adaptée à son âge des raisons de la séparation conjugale et, en conséquence, par le sentiment d'être exempt de toute responsabilité quant à l'origine de celle-ci, ainsi que par la connaissance des conséquences pratiques de la séparation au regard, notamment, de son besoin de conserver une certaine stabilité dans ses relations avec ses deux parents et plus largement avec l'ensemble des membres de sa famille et de son réseau social et scolaire : pairs, amis, etc. (Cloutier et coll., 2004). Enfin, la question du conflit entre les parents est également centrale au regard du besoin de l'enfant de ne pas être tenu de choisir entre l'un ou l'autre de ses parents, ni d'arbitrer le conflit interparental. C'est sur l'ensemble de ces aspects liés aux besoins de l'enfant que la relation coparentale constitue, selon nous, un axe central de réflexion pour soutenir à la fois les besoins de l'enfant et ceux des parents dans le processus de la séparation conjugale.

La coparentalité : quels enjeux et quel accompagnement dans le cadre de la séparation conjugale ?

Dans le contexte actuel de transformation des structures familiales, la coparentalité renvoie au principe fondateur de coresponsabilité parentale dans l'éducation de l'enfant, quels que soient les aléas de la vie conjugale et familiale. À l'instar du concept de parentalité de Houzel (1999), Rouyer (2008) a proposé de distinguer trois dimensions de la coparentalité : l'*exercice* (le principe juridique de l'exercice en commun de l'autorité parentale, mis en place à la naissance de l'enfant et qui perdure après la séparation) ; la *pratique* (les comportements des parents de soutien et de respect vis-à-vis de l'autre parent, l'implication dans les tâches et responsabilités liées à l'éducation de l'enfant, etc.) ; l'*expérience* (la façon dont mères et pères se représentent et vivent leurs relations coparentales avec l'autre parent). La relation coparentale renvoie à la façon dont le père et la mère vont se coordonner et se soutenir dans leur rôle de parent. Se développant lors de la transition à la parentalité, en lien avec la relation conjugale, elle va évoluer au fur et à mesure des étapes du développement de l'enfant et peut être plus ou moins fonctionnelle. L'antagonisme dans la dyade coparentale peut amener des difficultés pour l'enfant indépendamment des difficultés rencontrées dans les dyades conjugale et parentale (Rouyer et Huet-Gueye, 2012). La séparation conjugale engendre de nombreux remaniements dans la dynamique coparentale et ce de façon différenciée pour le père et la mère, au regard des identités sexuées et des caractéristiques de la séparation (Cyr-Villeneuve et Cyr, 2009).

Le rappel de la norme de la coparentalité et l'injonction qui est faite aux parents d'y souscrire dans l'intérêt de leur(s) enfant(s) peuvent être sources de difficultés dans ce temps de séparation conjugale et impliquent pour les parents, le père comme la mère, un travail d'élaboration psychologique. L'effet de ce rappel concerne le parent au plan tant personnel (identité de père/ de mère) qu'interpersonnel (relations au coparent et à l'enfant). L'une des tâches spécifiques dans ce temps de transition va être pour les deux parents de distinguer ce qui relève de la sphère conjugale et de la sphère coparentale (Afonso, 2007 ; Drapeau, Tremblay, Cyr, Godbout et Gagné, 2008). Lorsque les parents ne parviennent pas à définir clairement l'ancien conjoint comme un coparent, ni plus comme un partenaire amoureux, cela constitue une source majeure de conflit coparental après la séparation conjugale (Madden-Derdich, Leonard et Christopher, 1999).

Les travaux menés sur la séparation conjugale ont pu mettre en évidence quatre types de coparentalité après la séparation, selon les dimensions du conflit et de la coopération : la coparentalité « conflictuelle » (niveau élevé de conflit et faible degré de coopération), la coparentalité « mixte » (niveaux de

conflit et de coopération élevés), la coparentalité « désengagée » (niveaux de conflit et de communication faibles) et la coparentalité « coopérative » (faible niveau de conflit et niveau élevé de communication) (Maccoby, Depner et Mnookin, 1990). Ces relations coparentales ont des conséquences sur les relations que l'enfant entretient avec chacun de ses deux parents et sur l'ensemble des relations familiales (fraternelle, grand-parentale, etc.), et ce à long terme, comme le montre l'étude longitudinale menée auprès d'enfants devenus adultes, vingt ans après le divorce de leurs parents (Ahrons, 2006). La qualité de la relation coparentale d'avant la séparation (en termes de respect mutuel, de respect des liens de l'enfant avec l'autre parent, etc.) constitue un important facteur influençant l'exercice conjoint de l'autorité parentale après la séparation. Ainsi, des parents sont tout à fait capables d'entretenir des relations coparentales de qualité dans les mois suivant la séparation (Ahrons, 1981 ; Maccoby et coll., 1990). Toutefois, certains facteurs peuvent rendre difficile, voire empêcher, la poursuite de relations coparentales fonctionnelles et des relations parent-enfant de qualité (l'alcoolisme de l'un des parents, les violences conjugales, la maltraitance de l'enfant, etc.). Enfin, au-delà de la séparation conjugale, la relation coparentale reste également essentielle à considérer, que les parents ainsi séparés et leur(s) enfant(s) vivent une séquence de monoparentalité ou une recomposition familiale (Rouyer, 2009).

Parents, enfants et professionnels dans la séparation conjugale

La séparation conjugale, parce qu'elle interroge la norme familiale que constitue la famille nucléaire, est souvent considérée comme un événement à risque pour le bien-être de l'enfant. Au nom de l'intérêt de l'enfant, le législateur a instauré le principe de coparentalité après la séparation conjugale, dans la continuité logique de l'autorité parentale conjointe (loi de 1970). Si la littérature scientifique et professionnelle permet de mettre à jour un certain nombre de connaissances sur les processus psychiques et relationnels à l'œuvre au sein des familles, l'accompagnement des familles par les professionnels (magistrats, médiateurs familiaux, éducateurs, etc.) nécessite d'intégrer davantage le point de vue subjectif des parents et des enfants concernés par le processus de séparation conjugale (Lacharité, 2008). Dans cette perspective, l'intérêt de l'enfant ne se résume pas à une définition théorique désincarnée d'une réalité sociale et affective, mais il est à situer dans une histoire familiale et un tissu relationnel familial complexe. Par ailleurs, les professionnels sont eux-mêmes porteurs de valeurs et de représentations sur la famille qui n'échappent pas à la question de la norme (Rouyer, 2008). Il est ainsi nécessaire de mener une réflexion sur la question de la parentalité, de la coparentalité en général et sur celle des « bons parents », voire des « bons coparents ». Cette réflexion est d'autant plus nécessaire dans la rencontre des

professionnels avec les familles, au cours de laquelle se développe tout un jeu de représentations relatives au modèle de la famille, celles des professionnels et celles des parents, auquel s'ajoute un processus d'idéalisation réciproque (Giampino, 2006). Dans ce contexte, le discours spécialisé et objectivé ne permet pas de répondre à une réalité familiale complexe et toujours singulière. Cette diversité des réalités familiales met en tension les représentations de la famille et les pratiques des professionnels, car ces réalités familiales viennent se confronter à la norme de la famille nucléaire (Parent, 2004). Quel accompagnement peut être alors élaboré pour ces familles ? Pour Lacharité (2008), il est nécessaire de penser des pratiques professionnelles qui soient à la fois « holistiques et participatives », offrant un soutien à l'enfant et aux parents pour leur permettre d'exprimer leurs points de vue subjectifs, afin que ceux-ci soient mieux pris en compte, et de participer ainsi de façon « active et effective dans le cadre des pratiques institutionnelles auxquelles ils sont exposés » (*ibid.*, p. 220-221). Ce type de démarche nécessite d'aller à la rencontre de l'autre, dans sa singularité.

Conclusion

Le divorce et la séparation conjugale s'inscrivent désormais dans une perspective systémique et développementale « tout au long de la vie ». La famille constitue un ensemble complexe de relations interdépendantes : conjugale, parentale, coparentale, fraternelle, grand-parentale, etc. Au sein de la famille, chaque partenaire peut influencer la dynamique des relations familiales et être influencé par celles-ci. Dans cette perspective, la séparation conjugale constitue une transition dans la vie familiale, avec son lot de nécessaires remaniements aux plans individuel et interindividuel. Cette transition sera singulière pour chaque famille et pour chacun des membres qui la composent ; derrière les chiffres, « il y a de multiples façons de se séparer » (Poussin et Martin-Lebrun, 1997, p. 3).

La séparation conjugale est un long processus qui commence bien avant la séparation effective des conjoints et qui perdure parfois de nombreuses années après. Loin de dissoudre la famille, elle nécessite une redéfinition du système familial, notamment en ce qui concerne les rôles, les responsabilités et les règles qui sous-tendent les relations entre ses partenaires (Afonso, 2007). Si ces réaménagements concernent en premier lieu les parents et leur(s) enfant(s), ils interrogent de façon plus large l'ensemble des relations familiales. Au regard des besoins de l'enfant identifiés dans la littérature, la relation coparentale est centrale pour permettre notamment un exercice conjoint de l'autorité parentale et le maintien des liens entre l'enfant et ses deux parents, quelles que soient les modalités de résidence de l'enfant. Selon nous, il est nécessaire de plus prendre en compte la relation coparentale dans le champ de l'intervention auprès des familles, permettant ainsi de faire plus

de place à la relation spécifique qui existe entre les deux parents en tant qu'éducateurs de leur enfant. Dans le contexte actuel de mutations familiales liées à la pluriparentalité (Brunetti-Pons, 2004 ; Le Gall et Bettahar, 2001 ; Rouyer, 2009), il s'agit à notre sens d'un axe central de travail et d'élaboration dont peuvent se saisir les professionnels pour mieux appréhender la dynamique familiale et répondre aux besoins de l'enfant et à ceux, souvent occultés, des adultes en tant qu'homme et femme et en tant que parents.

Bibliographie

- AFONSO, H. 2007. « Deux foyers, une famille : relation entre les parents après la séparation conjugale », dans G. Bergonnier-Dupuy et M. Robin (sous la direction de), *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles*, Toulouse, érès, 153-176.
- AHRONS, C. R. 1981. « The continuing coparental relationship between divorced spouses », *American Journal of Orthopsychiatry*, 51, 416-428.
- AHRONS, C. R. 2006. « Family ties after divorce : Long-term implications for children », *Family Process*, 46(1), 53-65.
- BATCHY, E. ; KINOO, P. 2004. « Organisation de l'hébergement de l'enfant de parents séparés ou divorcés », *Thérapie familiale*, 25, Genève, Médecine & Hygiène, 81-97.
- BRUNETTI-PONS, C. 2004. « L'exercice de l'autorité parentale face au pluralisme familial », *Dialogue*, 165, Toulouse, érès, 7-22.
- CLOUTIER, R. ; BISSONNETTE, C. ; OUELLET-LABERGE, J. ; PLOURDE, M. 2004. « Monoparentalité et développement de l'enfant », dans M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, S. Drapeau et R. Cloutier (sous la direction de), *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale. Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Québec, PU Laval, 33-63.
- CUMMINGS, E.M. ; DAVIES, P.T. 2002. « Effects of marital conflict on children : recent advances and emerging themes in process-oriented research », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 43(1), 31-63.
- CYR, F. ; CAROBÈNE, G. 2004. « Le devenir des enfants de parents séparés : Bilan d'une réalité complexe », dans M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, S. Drapeau et R. Cloutier (sous la direction de), *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale. Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Québec, PU Laval, 3-31.
- CYR-VILLENEUVE, C. ; CYR, F. 2009. « En quoi et pourquoi les hommes et les femmes sont-ils affectés différemment par la séparation conjugale ? », *Psychologie française*, 54, Paris, Elsevier Masson, 241-258.
- DRAPEAU, S. ; TREMBLAY, J. ; CYR, F. ; GOUBOUT, E. ; GAGNÉ, M.-H. 2008. « La coparentalité chez les parents séparés. Un idéal à soutenir pour l'enfant », dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau et E. Pouliot (sous la direction de), *Visages multiples de la parentalité*, Québec, PU Québec, 256-281.
- GAUDET, J. ; DEVAULT, A. ; BOUCHARD, C. 2005. « Le maintien de l'exercice du rôle paternel après une rupture conjugale : obstacles et facilitateurs », *Revue de psychoéducation*, 34, 21-40.
- GIAMPINO, S. 2006. « Propos sur la parentalité aujourd'hui », dans D. Coum (sous la direction de), *La famille change-t-elle ?*, Toulouse, érès, 33-43.
- GRYCH, J.H. ; FINCHAM, F.D. 1990. « Marital conflict and children's adjustment : A cognitive-contextual framework », *Psychological Bulletin*, 108(2), 267-290.
- HETHERINGTON, E.M., STANLEY-HAGAN, M. ; ANDERSON, E.A. 1989. « Marital transitions. A child's perspective », *American Psychologist*, 44, 303-312.

- HOUZEL, D. 1999. (sous la direction de). *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, érès.
- JUSTON, M. 2010. « Réflexion d'un juge aux affaires familiales : ruptures, séparations, comment ne pas perdre les liens », *Connexions*, 93, Toulouse, érès, 89-96.
- LACHARITÉ, C. 2008. « Formule de garde suite à une séparation parentale et discours social sur l'enfant et la famille », *Santé mentale au Québec*, 33, 217-222.
- LE GALL, D. ; BETTAHAR, Y. 2001. (sous la direction de). *La pluriparentalité*, Paris, Puf.
- MACCOBY, E.E. ; DEPNER, C.E. ; MNOOKIN, R.H. 1990. « Coparenting in the Second Year after Divorce », *Journal of Marriage and the Family*, 52, 141-155.
- MADDEN-DERDICH, D.A. ; LEONARD, S.A. ; CHRISTOPHER, F.S. 1999. « Boundary ambiguity and coparental conflict after divorce : An empirical test of a family systems model of the divorce process », *Journal of Marriage and the Family*, 61, 588-598.
- NEYRAND, G. 2011. *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, érès.
- PARENT, P.-P. 2004. (sous la direction de). *Intervenir auprès des familles. Guide pour une réflexion éthique*, Paris, L'Harmattan.
- POUSSIN, G. ; MARTIN-LEBRUN, E. 1997. *Les enfants du divorce. Psychologie de la séparation parentale*, Paris, Dunod.
- RÉGNIER-LOILIER, A. 2013. « Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant », *Population & Société*, 500.
- ROUYER, V. 2008. « Coparentalité : un mythe pour quelles réalités ? », *Empan*, 72, Toulouse, érès, 99-105.
- ROUYER, V. 2009. « Les nouveaux modèles familiaux », *Les cahiers du GREP Midi-Pyrénées*, 39-40, 311-331.
- ROUYER, V. ; HUET-GUEYE, M. 2012. « La relation coparentale et le développement de l'enfant : apports de la recherche et perspectives cliniques », *Devenir*, 4, Genève, Médecine & Hygiène, 329-343.
- VAN KOTE, A. 2010. « Médiation familiale : une autre parole entre l'enfant et ses parents séparés », *Connexions*, 93, Toulouse, érès, 109-119.
- WHITESIDE, M.F. ; BECKER, B.J. 2000. « Parental factors and the young child's postdivorce adjustment : A meta-analysis with implications for parenting arrangements », *Journal of Family Psychology*, 14, 5-26.

CHILDREN AND THEIR PARENTS IN MARITAL SEPARATION : THE ROLE OF THE COPARENTAL RELATIONSHIP

ABSTRACT

This article develops some thoughts relating to the experience and needs of children when confronted by their parents' separation or divorce. Studies now highlight the necessity of adopting a contextual and dynamic approach to examine marital separation, defined in terms of a transition in family life, and considering the factors of risk and protection likely to explain the diversity of experiences and the ways children adapt to such events. Although the coparental relationship was only recently introduced into French research in human sciences, it appears as a central factor that, in our view, should attract greater attention from professionals working to provide accompaniment to families.

KEYWORDS

Coparental relationship, child, factors of risks and protection, separation.